



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N° 42/2023

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

972-219722238-20230609-42-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2023

**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation et de publication : 01 Juin 2023

Séance du **09 Juin 2023**

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire
Mme Peggy FAGOUR, Secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt-trois, le vendredi 09 Juin à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS -
ANNEE 2023**

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE (arrivée à 19h17) - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB - (Adjoints) - M. Alexandre GERALD - M. Christian MARTIAL Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M. Thierry DORVAN - Mme Marie-Annick APOCALE (arrivée à 18h58) - Mme Ketty MARIE-LUCE (arrivée à 18h17) - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Geneviève SUZANNE (arrivée à 18h19) - M. Steve ALLONGOUT (départ à 20h10) - M. Olivier BERISSON (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- M. Boris VIGILANT à M. Fred Michel TIRAULT
- M. Guybert FIRMIN à Mme Peggy FAGOUR
- Mme Annie GROS-DUBOIS à M. Olivier BERISSON

Étaient absents (es) :

- Mme Lindsay SAINT-PIERRE
- Mme Judith DIALLO
- Mme Stéphanie PARTY
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Renée BERNADINE
- M. Mickaël LAURENT

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Peggy FAGOUR est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

EXTRAIT N° 42/2023

Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget » ;

Vu la délibération n°13/2023 du 9 mars 2023 portant prolongation des modalités dérogatoires d'attribution des subventions aux associations au titre de l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n°22/2023 du 4 avril 2023 portant adoption du budget primitif 2023 ;

Vu les propositions de la commission en charge de l'examen des demandes de subvention en date du 9 mai 2023 ;

Considérant les crédits budgétaires d'un montant de 90 000 € inscrits à l'article DF6574 du budget primitif 2023 ;

Considérant les besoins exprimés par les associations et organismes divers pour l'année 2023 ;

Considérant que la ville soutient les associations par les services et aides matérielles qui leur sont proposés, la mise à disposition de locaux, la valorisation de leurs actions mais également par le biais de subventions ;

Considérant ainsi l'intérêt d'octroyer des subventions aux associations et organismes présentant un intérêt local ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES ET DEUX ABSTENTIONS (OLIVIER BERISSON ET ANNIE GROS-DUBOIS) DECIDE D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2023 SELON LA REPARTITION DEFINIE CI-DESSOUS :

N°	ASSOCIATIONS / ORGANISMES	SUBVENTION 2023
1	ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUE	200 €
2	AVENIR FOOTBALL CLUB	3 000 €
3	BLACK STARS	14 000 €
4	CLUB ATHLETISME PLUS SPIRITAIN	1 800 €
5	DETENTE LOISIRS TOURISME VERT	800 €
6	ETOILE SPIRITAINE	300 €
7	FR BALDARA	2 500 €
8	FR REGALE	2 500 €
9	JUDO SHIN GHI TAI	4 000 €
10	KARATE CLUB SPIRITAIN	3 000 €
11	PALM EVASION SPIRIT	2 500 €
12	REVE DES COULISSES	1 700 €
13	SAM HORIZON 2000	3 000 €
14	STADE SPIRITAIN	22 000 €
15	STAR BALL CLUB	3 000 €
16	UCS - MARTINIQUE CYCLE	17 500 €
17	VELO CLUB SPIRITAIN	3 500 €
18	YOUR ANGEL	1 200 €
19	ECOLE DU MORNE LAVALEUR	3 000 €
20	LYCEE PROFESSIONNEL LEOPOLD BISSOL	500 €
TOTAL		90 000 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h38. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Saint-Esprit, le **10 Juillet 2023**



Le Maire,

Fred Michel **TIRAULT**

La secrétaire de séance

Peggy **FAGOUR**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le **12 JUILL. 2023**



Le Maire,

Fred Michel **TIRAULT**

